

S'ABONNER

SE CONNECTER

MENU

BeauxArts



SÉRIE - LES GRANDS PROCÈS DE L'ART

Maurizio Cattelan attaqué par son sculpteur... ou le procès de l'art conceptuel

Par Josephine Bindé

Publié le 3 juillet 2024 à 18h41, mis à jour le 3 juillet 2024 à 18h45

C'est un procès retentissant qui a récemment lancé le débat sur ce qui définit le véritable auteur d'une œuvre d'art : l'idée, ou la main ? Retour sur l'incroyable guerre juridique lancée en 2018 par le sculpteur de statues de cire hyperréalistes Daniel Druet contre l'artiste conceptuel Maurizio Cattelan, star de l'art contemporain. Tout l'été, chaque semaine, Beaux Arts revient sur ces procès historiques qui ont secoué le monde de la création.



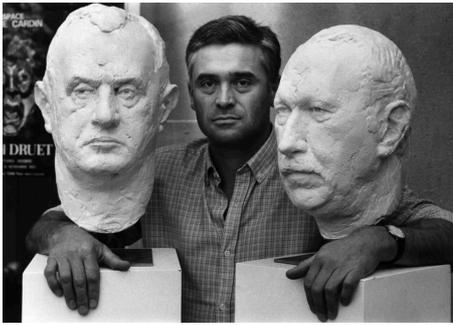
Maurizio Cattelan posant à côté de "Little Cattelan from Rotterdam" (2010) lors de l'exposition à la Monnaie de Paris en 2016 ⓘ

En soutane brodée d'or, fêrue à la main, le pape est allongé sur le sol, écrasé sous le poids d'une météorite qui semble lui être tombée dessus. Intitulée **La Nona Ora ou La Neuvième Heure** (1999) [ill. plus bas], cette œuvre à la fois géniale, simple et puissante, qui représente en une image percutante la religion rattrapée par la science et la réalité, est **signée Maurizio Cattelan** (né en 1960). Un artiste italien réputé pour ses œuvres provocatrices...

D'un **réalisme saisissant**, ce pape a été confectionné en cire, résine polyester et cheveux naturels. Exactement comme un autre personnage perturbant du corpus de Cattelan : **un petit Adolf Hitler agenouillé en prière**, comme pour demander pénitence pour ses crimes (*Him*, 2001) – œuvre exposée actuellement à la Bourse de Commerce-Pinault Collection.

Daniel Druet, sculpteur attitré du musée Grévin

Mais ces deux créations, les plus acclamées de l'artiste, n'ont pas été façonnées par Cattelan lui-même. Pour les réaliser, ce dernier a fait appel à un certain **Daniel Druet** (né en 1941). Ce natif de Montreuil, de vingt ans son aîné, est alors inconnu du milieu de l'art contemporain. Fils de peintre, formé aux Beaux-Arts, Druet a néanmoins été deux fois grand prix de Rome,



Daniel Druet au milieu de deux de ses œuvres: le chef Paul Bocuse et l'écrivain Jean Dutourd le 3 novembre 1983 lors de son exposition à l'espace Cardin à Paris ⓘ

en 1967 et en 1968, et a fréquenté de nombreuses célébrités en tant que **sculpteur attitré du musée Grévin**, pour lequel il a réalisé 200 statues entre 1973 et 1983. Philippe Noiret, Coluche, Paul Bocuse, Michel Drucker, Serge Gainsbourg, Raymond Devos, le président français François Mitterrand et même le pape Jean-Paul II ont posé pour lui en chair et en os ! L'artiste est en particulier **apprécié pour sa capacité à rendre les regards**, et donc les émotions, de ses illustres modèles grâce à ses choix puisés dans une importante collection d'yeux de verre du XIX^e siècle...



Maurizio Cattelan, *La Rivoluzione siamo noi*, 2000 ⓘ

Daniel Druet désire cependant pouvoir s'exprimer de manière plus artistique. Un jour, Cattelan, qui a vu sa sculpture du pape au musée Grévin, et enquêté pour connaître son nom, toque à sa porte. Entre 1999 et 2006, le Français exécute donc, à la demande de l'Italien, **huit personnages en cire** : le pape écrasé par une météorite, l'Adolf Hitler

agenouillé, un autoportrait de Cattelan émergeant d'un trou dans le sol (*Little Cattelan from Rotterdam*, 2000), *La Rivoluzione siamo noi* (2000), *Frank & Jamie* (2002), *Stephanie* (2002), *Betsy* (2003) et *Now* (2004). **Le sculpteur les a toutes signées discrètement**, en apposant son nom dans la nuque ou sur le cou des personnages.

Une œuvre adjugée 17,189 millions de dollars



Maurizio Cattelan, *Frank & Jamie*, 2002



Daniel Druet a bien été payé pour ce travail : **33 000 euros en moyenne** pour chaque œuvre, en commençant par 17 000 pour la première, le même tarif qu'au musée Grévin à l'époque. Mais rien d'aussi stratosphérique que les sommes qu'a empochées ensuite Cattelan en vendant ces œuvres signées de son seul nom – ainsi, son Adolf Hitler a été **adjugé 17,189 millions de dollars** en 2016 ! Sans prétendre à de telles rémunérations, Druet aurait demandé plusieurs fois à ce que son nom soit au moins cité dans les expositions d'œuvres de Cattelan. Mais rien à faire : **l'artiste ne le crédite jamais dans les salles**, et ne l'invite même pas au vernissage de son exposition « Not Afraid Of Love » à la Monnaie de Paris en 2016, où pas un seul cartel ne mentionne sa participation...

Vert de rage, Druet se met à modeler dans son atelier une **grande sculpture en résine représentant Cattelan en coucou**, oiseau réputé pour voler le nid des autres. L'Italien au grand nez semblable à un bec y apparaît surgissant ingénument d'un œuf, tel un oisillon brisant sa coquille. En s'approchant, on constate que le nid dans lequel sont posés les œufs de coucou géants est fait d'un **entrelacs de branches et de pinceaux**. « Des outils dont il ne sait pas se servir », glissera, amer, l'artiste à la journaliste du *Monde* Pascale Nivelles, venue lui rendre visite en 2022.



Maurizio Cattelan, *La Nona Ora* (exposée à la Monnaie de Paris en 2016), 1999 ⓘ

En septembre 2018, il expose même cette œuvre au sein de la galerie France A. de Forceville, dans le 7^e arrondissement parisien, sous le titre ironique *Hommage à Maurizio Cattelan*. Juste après, Druet aurait, dit-il au *Monde*, **reçu des appels anonymes et une visite de trois hommes menaçants** (faits supposés auxquels Cattelan et Perrotin, son galeriste, nient fermement être liés, dans un droit de réponse à l'article du *Monde*)...

À lire aussi : [Vol ou canular ? Quand les toilettes en or de Cattelan s'évaporent](#)

Violation de droit d'auteur et contrefaçon

**Qui est l'auteur ?
Celui qui imagine et
conceptualise
l'œuvre, ou celui qui**

Mais la vengeance de Druet ne s'arrête pas là. En avril 2018, quelques mois avant l'exposition de ce coucou désopilant, **il réclame en justice la paternité exclusive des huit œuvres** en question en assignant le galeriste de Cattelan, Emmanuel Perrotin, ainsi que le musée de la Monnaie de Paris (et non Cattelan lui-même, dont il ne parvient pas à trouver l'adresse véritable, nécessaire à la procédure) **pour**

la réalise ? Le donneur d'ordre, ou l'exécutant ?

violation de droit d'auteur et contrefaçon ! Le plaignant entend ainsi dénoncer « tous les artistes qui se servent du travail des autres pour se faire valoir »...



L'animatrice de télévision Evelyne Thomas qui a été choisie en octobre 2003 par un club de maires de France pour incarner la future « Marianne » pendant quatre ans, pose le 19 Novembre 2003 à Paris, pour le sculpteur Daniel Druet ⓘ

Dès l'annonce de ce procès, le milieu de l'art contemporain s'affole. Avant le XX^e siècle, le talent technique (même dans un atelier grouillant d'élèves assistants, comme ceux de Raphaël et Rubens) était primordial pour être respecté en tant qu'artiste... Mais les choses ont depuis bien changé. Dans le sillage des *ready-made* de Marcel Duchamp qui annonçaient la naissance de l'art conceptuel en affirmant soudain **la primauté de l'idée sur la paternité physique de l'objet**, de nombreux artistes conceptuels ou pop ont depuis les années 1960 recours à de « petites mains », des équipes, voire même des usines entières pour donner corps à leurs idées – on pense notamment à Jeff Koons, qui emploie plus d'une centaine d'exécutants pour fabriquer ses œuvres. Le procès lancé par Druet vient donc remettre en cause ces pratiques admises depuis des décennies **en réinterrogeant la notion de création**. Qui est l'auteur ? Celui qui imagine et conceptualise l'œuvre, ou celui qui la réalise ? Le donneur d'ordre, ou l'exécutant ? Si Druet gagne, une foule d'artistes va-t-elle soudain se retrouver assignée en justice ?

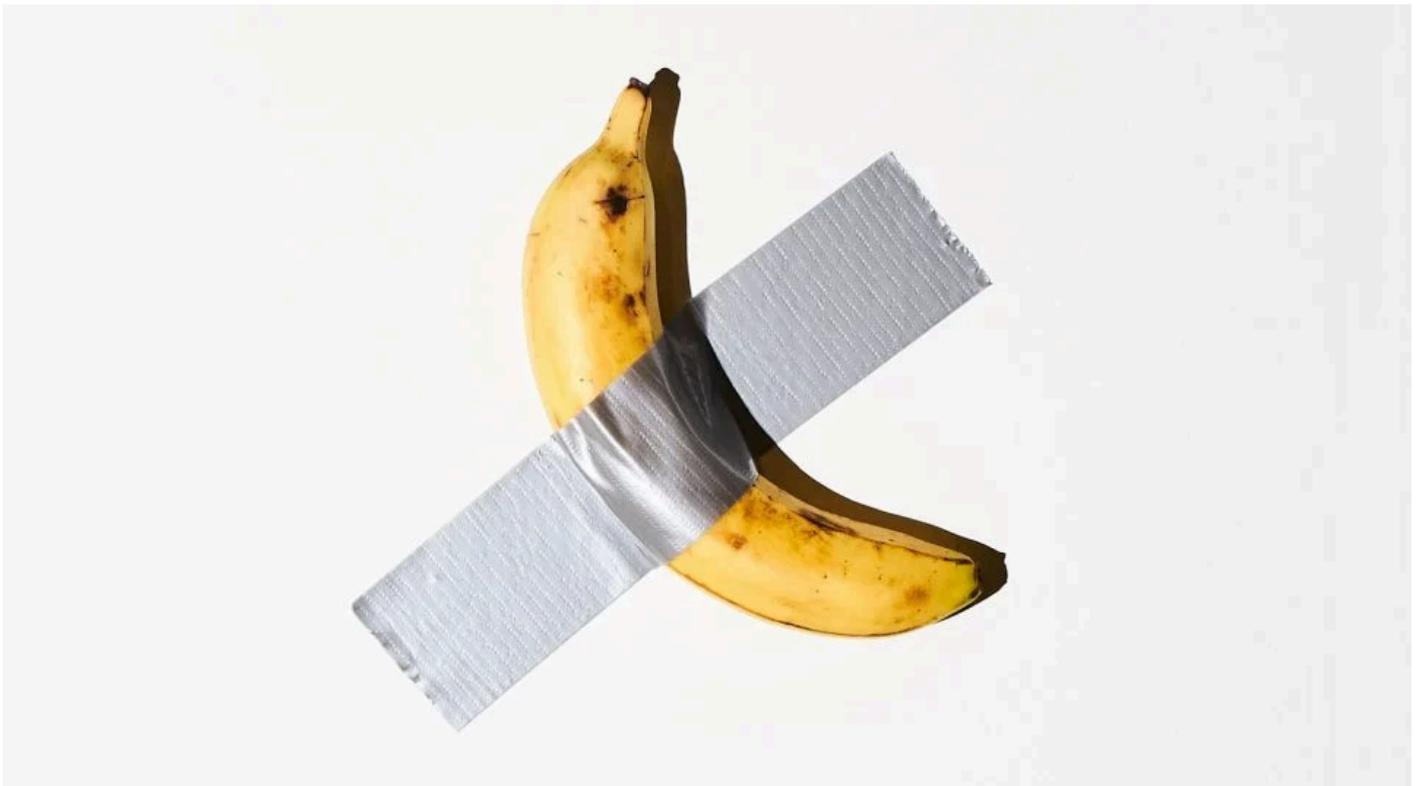
À lire aussi : « Quand les attitudes deviennent forme » (1969), et l'art conceptuel fait scandale

La preuve d'une certaine imposture ?

« La réalisation matérielle de l'œuvre passe au second plan par rapport à sa conception ».

**Maître Éric Andrieu
(avocat de Cattelan)**

Lors de l'audience du 13 mai 2022, l'avocat du plaignant, maître Jean-Baptiste Bourgeois, **défend la primauté du travail de la matière**. « Quand on regarde le travail de ces œuvres, il est incontestable qu'on a une expression artistique », plaide-t-il. Alors que « M. Cattelan, de son propre aveu, est incapable de sculpter, est incapable de peindre, est incapable de dessiner » ! Sa **banane scotchée à un mur**, estimée à 120 000 dollars et qui a fait scandale lors de sa présentation à Art Basel en 2019, ne serait-elle pas, par ailleurs, la preuve d'une certaine imposture ?



Maurizio Cattelan, *The Comedian*, 2019 ⓘ

« La réalisation matérielle de l'œuvre passe au second plan par rapport à sa conception », rétorque l'avocat de Cattelan, maître Éric Andrieu, qui soutient que l'identité du créateur de ces sculptures a aussi peu d'importance que celle du fabricant de l'urinoir de Duchamp, tout **l'intérêt de l'œuvre réside dans l'idée et l'intention de Cattelan**. « M. Druet a un savoir-faire [...], mais ce savoir-faire n'implique aucun choix créatif, parce que tout ce qu'il

va faire, c'est suivre des instructions. Des instructions d'une précision mathématique », poursuit-il.

À lire aussi : [Devant le juge, Maurizio Cattelan nie avoir plagié sa banane scotchée](#)

Des commandes très floues

Pas du tout, selon Druet, qui affirme au contraire que **ces commandes étaient très floues** ! « Il envoyait un fax de dix lignes ou bien ses collaborateurs italiens, qui parlaient à peine français, me donnaient quelques instructions, raconte-t-il au journal *Le Monde* en 2022. Tout ça était assez vague, et c'était à moi de me débrouiller. ». « C'est faux. En réalité, Maurizio Cattelan envoie à ses prestataires des **notes très détaillées**, des directives claires, traduites si besoin [...] et adressait souvent des demandes de modifications précises durant la réalisation », rétorque Perrotin dans un droit de réponse. Toujours dans *Le Monde*, Druet précise aussi que c'est lui qui a acheté le cercueil du Kennedy en cire, ainsi que les chaussures et le tissu du costume d'Hitler.

Mais le 8 juillet 2022, **la justice donne tort au sculpteur de cire** : le galeriste de Cattelan et le musée gagnent en première instance, puis une deuxième fois en appel en juin 2024. Pour les juges, Druet a eu tort de revendiquer « la qualité d'auteur unique des œuvres en cause », car **il n'aurait fait que suivre les indications** de Cattelan.



Maurizio Cattelan, *Him* (exposition à la Monnaie de Paris en 2016), 2001 ⓘ

« Il est incontestable que les directives précises pour la mise en place des effigies de cire dans une configuration spécifique, relatives notamment à leur **positionnement dans l'espace d'exposition**, visant à jouer sur les émotions du public (surprise, empathie, amusement, répulsion etc.) ont été prescrites par Cattelan seul », tranche le tribunal, qui ajoute que « Daniel Druet ne pouvait en aucun cas – ni ne cherchait à le faire – s'arroger la moindre participation aux choix relatifs à l'agencement scénographique de la présentation desdites effigies (choix du bâtiment, des dimensions, direction du regard, éclairage...) ou au **contenu de l'éventuel message à faire passer** ».

Condamné à leur verser à chacun 10 000 euros...

Selon la cour d'appel, les demandes de Druet sont **irrecevables** car « la qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée ». Or Druet n'a selon les juges pas pu apporter **la preuve qu'il aurait été à l'origine de choix artistiques** qui auraient fait de lui autre chose qu'un simple exécutant.

Mais surtout, Druet a fait une **erreur juridique**. « N'ayant pas assigné en personne Maurizio Cattelan, l'auteur présumé Daniel Druet doit être déclaré irrecevable en toutes ses demandes au titre de la contrefaçon et de la violation de droit d'auteur », déclare le tribunal.

Effectivement, si contrefaçon et violation de droit d'auteur il y a **seul Cattelan lui-même peut être mis en cause...** La défaite est amère : au lieu de recevoir, comme il le réclamait, 3 millions d'euros de la galerie Perrotin, et 300 000 euros de la Monnaie de Paris, Druet est au contraire condamné à leur verser à chacun 10 000 euros.

Les avocats de la galerie Perrotin, maîtres Pierre-Yves Gautier et Pierre-Olivier Sur, exultent dans un communiqué : « Cette décision **constitue une véritable jurisprudence** en ce que, pour la première fois, les magistrats consacrent l'art conceptuel par une décision de principe ». Mais l'avocat du plaignant, Jean-Baptiste Bourgeois, ne l'entend pas de cette oreille. Dans ce jugement, « il n'y a pas une ligne sur le fond du dossier. C'est une fin de non-recevoir, pour une question de forme », déclare-t-il à l'AFP. « Forcément je regrette de ne pas avoir assigné Maurizio Cattelan au départ, mais je trouve la **décision totalement infondée** [...]. Le même tribunal, la même chambre, en février 2020, certes dans une autre composition, avait reconnu recevables nos demandes », déplore-t-il.



Maurizio Cattelan posant avec « *Is There Life Before Death* » (2010) lors de l'exposition « *Not Afraid of Love* » à la Monnaie de Paris en 2016 (i)

La fin de ce procès laisse donc un **goût d'inachevé**. Le sculpteur aurait eu davantage de chances de gagner en assignant directement Cattelan (ce qu'envisage désormais l'avocat de Druet) et en revendiquant non pas la paternité totale des œuvres mais une **reconnaissance publique**, sur les cartels et autres documents officiels, de sa qualité de coauteur ou d'exécutant.

Ainsi reformulée, la demande ouvre un débat. D'un côté, il est **très fréquent que des prestataires ne soient pas crédités**, cela étant tributaire des clauses du contrat qui a été signé avec le commanditaire – ainsi, Druet aurait peut-être simplement manqué de prudence au moment de conclure un accord avec Cattelan, en ne songeant pas à énoncer ses conditions dès le départ concernant le crédit. De l'autre, lorsque le travail d'un exécutant est à ce point remarquable techniquement, et joue un si grand rôle dans la réception de l'œuvre, **cette personne ne mériterait-elle pas d'être créditée ?** Ainsi, lorsqu'un artiste crée une œuvre traduite en céramique à la manufacture de Sèvres, ou un carton converti en tapisserie à la manufacture des Gobelins, ces deux lieux sont toujours systématiquement mentionnés, en raison de leur prestige mais aussi de la part importante, nécessitant un précieux savoir-faire, qu'ils ont prise à la réalisation de l'œuvre finale. Reste à attendre le prochain procès pour être enfin fixés !

À lire aussi : Un rat de Banksy volé devant le Centre Pompidou au cœur d'un procès surréaliste à Paris

Art contemporain Sculpture Maurizio Cattelan Art conceptuel



Vous aimerez aussi

Carnets d'exposition, hors-série, catalogues, albums, encyclopédies, anthologies, monographies d'artistes, beaux livres...



BEAUX ARTS MAGAZINE
Beaux Arts magazine n°326
6,80 €



BEAUX ARTS MAGAZINE
Beaux Arts magazine n°331
6,80 €



BEAUX ARTS MAGAZINE
Beaux Arts magazine n°389
5,70 €

[Visiter la boutique](#)

À lire aussi

SÉRIE - EXPOS MYTHIQUES

« Quand les attitudes deviennent forme » (1969), et l'art conceptuel fait scandale

INSOLITE

Un étudiant coréen mange la banane de Maurizio Cattelan

ACTU

Devant le juge, Maurizio Cattelan nie avoir plagié sa banane scotchée

Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter

3 fois par semaine les meilleurs articles de la rédaction directement dans votre boîte mail !

Votre e-mail

Je m'inscris*

*En cliquant sur "Je m'inscris" vous acceptez les conditions d'utilisation de Beauxarts.com et la politique de confidentialité qui vous informe notamment des droits dont vous disposez sur vos données personnelles.

Suivez-nous sur
instagram !

@beauxarts_magazine
#beauxartsmag



Abonnez-vous

à partir de 5,75€ / mois

Voir le sommaire du n°481

Abonnez-vous



Nos expériences
immersives

Explorer

Beaux Arts Magazine

Le Quotidien de l'Art

Geste/s

Nos services

Point Parole